Commune de Blâmont

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 19 juin 2026 à 20h15

Présents : Yann DURAND ; Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Anli AHAMADI, Françoise JAMBOIS, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING

Absents : Elisa LACK ayant donné pouvoir à Ghislaine STOCARD ; Sylvie SPRENG ayant donné procuration à Françoise JAMBOIS ; Thierry MEURANT ayant donné pouvoir à Danielle VAILLANT

Soit en nombre :
- Présent(s) : 12
- Absent(s) ayant donné pouvoir : 3
- Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Ghislaine STOCARD

Quorum : Le quorum ayant été atteint, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Approbation du procès-verbal des délibérations du 18 mai 2026

Remarques pour modification de Madame Danielle VAILLANT :
En page 2026-028, lors du budget « COMMUNE » en recette d'investissement, il convient de corriger comme suit l'orthographe de Madame QUENETTE ;

En page2026-032, lors du budget « EAU », en dépense d'investissement, dans le chapitre 21, Madame Danielle VAILLANT demande à quoi correspond la somme de 45 352.14 €,
Madame Ghislaine STOCARD lui indique que cela vise à équilibrer le budget.

En page 2026-047, lors des questions diverses, au point n°12, il convient de remplacé Monsieur TOUSCH par Monsieur BOURGIGNON.

En page 2026-048, lors des questions diverses, Madame VAILLANT rappelle son explication sur les ventes : Madame Danielle VAILLANT indique que les ventes ont permis l'installation de 2 entreprises au niveau de Blâmont Pneu, 2 nouveaux habitants. Concernant la vente à destination de M L'HERBIER, elle était à sa demande et cela a permis d'éviter des travaux à la charge de la commune.

Monsieur Fabrice DROUOT informe que sur les 2 entreprises initialement prévues, seul 1 entreprise s'installera. Dans les faits, PARTEGO ne s'installera pas à l'endroit prévu.

Monsieur Guy CHATTON demande quant a été vendu le chemin de tir, Monsieur Samuel NITTING l'informe que la vente a eu lieu en 2016.

Monsieur le Maire, Yann DURAND demande au conseil s'il souhaite approuver le procès-verbal en l'état.

Malgré la présence de remarques, le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Emploi d'un agent technique en CDD de remplacement

Monsieur le Maire expose que Monsieur Gilbert FOMBARON est actuellement en arrêt de travail pour raison de santé. Cette absence entraîne une surcharge de travail pour les agents communaux, qui ne sont plus en mesure d'assurer l'ensemble des missions quotidiennes dans des conditions satisfaisantes.

Il rappelle qu'un agent technique communal étant absent pour raison de santé, il est nécessaire d'assurer la continuité du service public et le maintien des missions exercées au sein des services techniques.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée pour une durée de quatre mois, à raison de 10 heures hebdomadaires, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Il est précisé que la rémunération serait fixée sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial, correspondant à l'indice brut 367 et à l'indice majoré 366.

Au cours des échanges, Monsieur Samuel NITTING demande si ce recrutement couvre la période précédant le départ à la retraite de l'agent absent.
Madame Ghislaine STOCARD répond que ce recrutement est prévu uniquement pour couvrir la période estivale. Elle précise également que la rémunération brute mensuelle s'élève à environ 1 800 €.
Madame Danielle VAILLANT demande si un candidat a d'ores et déjà été identifié.
Madame Ghislaine STOCARD indique que le recrutement a effectivement pu être anticipé et qu'un candidat a été trouvé.

Aucune autre question ni observation n'étant formulée, Monsieur le Maire met la proposition au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée dans les conditions exposées ci-dessus.

2. Délibération pour la signature d'un avenant à la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) jusqu'au 31 décembre 2026

Monsieur le Maire, Yann DURAND rappelle que la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) / Petites Villes de Demain, conclue avec les différents partenaires institutionnels, fixe les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et du programme Petites Villes de Demain sur le territoire de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont.

Il est précisé que Monsieur Thierry MEURANT était présent lors de la réunion relative à cette convention.

Monsieur le Maire, Yann DURAND indique que cette convention est arrivée à échéance à la fin du mois de mars 2026. Toutefois, les actions engagées dans ce cadre se poursuivent et les objectifs fixés n'ont pas encore été entièrement atteints.

Afin d'assurer la continuité des opérations en cours et de permettre la poursuite des actions prévues, il est proposé de proroger la durée de validité de cette convention jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente délibération a également pour objet d'autoriser Monsieur le Maire, Yann DURAND à signer l'avenant de prorogation ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Au cours des échanges, Madame Danielle VAILLANT fait part de ses préoccupations concernant l'avancement des projets. Elle indique que le budget a été gelé cette année et regrette que les travaux de la rue Traversière ne puissent être réalisés, alors même que les subventions devraient être versées.

Monsieur le Maire précise que la priorité est actuellement donnée à la tranche de travaux en cours. Il indique qu'un rendez-vous s'est tenu avec le Département et qu'il est nécessaire de reprendre les différents dossiers, certains éléments n'étant plus disponibles.
Monsieur Jimmy COSTER rappelle que les travaux de la rue Traversière demeurent une priorité pour la commune.
Monsieur Fabrice DROUOT souligne que le projet de chaufferie est susceptible d'impacter les futurs travaux de voirie, les réseaux devant emprunter des secteurs qui pourraient avoir fait l'objet d'une réfection de voirie.
Monsieur Samuel NITTING indique qu'une prise en charge des travaux sur la zone de la rue Traversière est prévue par la société concernée.
Madame Françoise JAMBOIS insiste sur la nécessité de coordonner les interventions avec les entreprises afin d'éviter toute difficulté.
Monsieur Jimmy COSTER ajoute qu'il convient d'éviter toute double dépense et de rechercher une optimisation des travaux. Il précise que la principale difficulté réside dans la coordination des différents intervenants.
Madame Françoise JAMBOIS rappelle également qu'Enedis devra intervenir sur certains secteurs concernés.
En conclusion des échanges, Monsieur le Maire, Yann DURAND informe le Conseil que le démarrage du chantier de l'EHPAD est prévu dans un délai de dix à quinze jours.

Aucune autre question ni observation n'étant formulée, Monsieur le Maire met la proposition aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation de la convention ORT / Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

3. Chantier « Argent de poche »

Monsieur le Maire, Yann DURAND informe le Conseil municipal que les élus de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont ont décidé de reconduire l'opération « Chantier Argent de Poche », destinée aux jeunes âgés de 16 à 17 ans durant les vacances scolaires.

Dans ce cadre, la commune est invitée à participer au dispositif en accueillant jusqu'à deux jeunes. Comme les années précédentes, la participation financière de la commune est fixée à 75 € par jeune accueilli pour la réalisation d'un chantier de neuf heures, réparties sur trois demi-journées.

Il est précisé que la commune mettra à disposition le matériel nécessaire à la réalisation des travaux et assurera l'encadrement des jeunes pendant toute la durée du chantier.

La présente délibération a pour objet de valider la participation de la commune au dispositif « Chantier Argent de Poche » et de fixer la participation financière de la commune à 75 € par jeune accueilli.

Au cours des échanges, Madame Danielle VAILLANT demande si le dossier de candidature a bien été déposé. Monsieur le Maire, Yann DURAND répond par l'affirmative.
Madame Ghislaine STOCARD précise que deux jeunes participeront au dispositif, à savoir un jeune homme et une jeune fille.
Monsieur Samuel NITTING s'interroge sur les missions qui pourront leur être confiées. Madame Ghislaine STOCARD indique que plusieurs travaux sont envisagés, notamment des travaux d'entretien des espaces verts ainsi que des travaux de peinture.
Madame Françoise JAMBOIS précise que la nature des travaux dépendra également des conditions climatiques.
Madame Ghislaine STOCARD informe le Conseil que le chantier se déroulera au cours de la troisième et de la quatrième semaine du mois de juillet.

Madame Françoise JAMBOIS demande si la commune pourrait accueillir davantage de jeunes en cas de candidatures supplémentaires. Madame Ghislaine STOCARD répond que le dispositif est limité à deux jeunes et qu'aucune place supplémentaire ne pourra être attribuée.
Monsieur Fabrice DROUOT demande si d'autres candidatures ont été déposées. Madame Ghislaine STOCARD indique que la date limite d'inscription est désormais dépassée et qu'il n'est plus possible d'accueillir de nouveaux candidats.
Madame Danielle VAILLANT rappelle que, par le passé, les jeunes intervenaient notamment au cimetière. Elle précise que cette expérience n'ayant pas été pleinement satisfaisante, les missions ont ensuite été réorientées vers d'autres travaux, tels que la peinture ou la remise en état de la rampe métallique.
Monsieur Jimmy COSTER interroge Monsieur Samuel NITTING sur les précédentes éditions du dispositif et demande si, lorsqu'il y avait davantage de demandes que de places disponibles, une communication plus importante avait été mise en place.
Madame Danielle VAILLANT évoque l'expérience conduite précédemment, où les jeunes bénéficiaient notamment de places de cinéma ainsi que d'un repas convivial organisé à l'issue du chantier.
Monsieur Jimmy COSTER souligne l'importance de valoriser l'engagement des jeunes participant à cette opération.
Madame Ghislaine STOCARD et Madame Françoise JAMBOIS indiquent que ces actions de valorisation sont prévues dans le cadre du dispositif.

Aucune autre question ni observation n'étant formulée, Monsieur le Maire met la proposition au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la participation de la commune au dispositif « Chantier Argent de Poche » 2026, de fixer la participation financière de la commune à 75 € par jeune accueilli et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Questions diverses

1. Octobre Rose

Monsieur le Maire, Yann DURAND donne la parole à Madame Danielle VAILLANT afin de présenter l'organisation d'Octobre Rose.

Madame Danielle VAILLANT rapporte que Monsieur Xavier MICHEL lui a demandé quelles actions pourraient être mises en œuvre en faveur des personnes atteintes d'un cancer. Il est précisé que les manifestations concerneront plusieurs cancers, notamment les cancers du sein, du sang, de la prostate et des testicules. Et elle accepte de prendre en charge la communication ainsi que le recueil des dons.
Madame Danielle VAILLANT indique que trois concerts sont programmés :

- le 17 octobre à 20 h 30 sur le cancer du sein, avec notamment la diffusion d'une vidéo réalisée par un médecin retraçant le parcours de soins, ainsi qu'une intervention d'une représentante de l'association LMP, atteinte de la maladie depuis vingt ans ;
- le 23 octobre à 20 h 30 sur les cancers du sang ;
- le 26 octobre à 14 heures sur les cancers de la prostate et des testicules.

Il est précisé que les fonds récoltés seront reversés à hauteur de deux tiers à l'ICL et d'un tiers à l'association NMP (associations œuvrant contre les cancers du sang).

Madame Danielle VAILLANT formule une demande de prêt gratuit de la salle pour les répétitions ainsi que pour le concert. Il est rappelé que, lors des deux précédentes éditions, les musiciens avaient proposé un spectacle composé d'images choisies par eux-mêmes. Cette année, le répertoire et la présentation seront renouvelés afin d'offrir un spectacle inédit.

Madame Françoise JAMBOIS souligne qu'il convient de mettre l'accent sur cette nouveauté.

Madame Danielle VAILLANT indique qu'elle orientera la communication en ce sens et qu'elle sollicitera également le comité des fêtes afin d'associer les communes voisines.
Madame Françoise JAMBOIS précise que cette coordination pourra être assurée avec la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont.

Madame Danielle VAILLANT interpelle Monsieur Jean-Pascal MICHAUD, qui indique qu'il s'agit d'une excellente initiative.
Monsieur le Maire, Yann DURAND rappelle l'utilisation de l'application Intramuros et évoque également la Gazette de Blâmont comme support de communication.

Madame Danielle VAILLANT compte sur la CCVP pour assurer la diffusion des flyers et s'interroge sur l'intérêt d'en réaliser de nouveaux. Monsieur le Maire, Yann DURAND indique qu'une distribution par les services de La Poste avait déjà été expérimentée, mais que son impact était resté très limité.

2. Camion Santé et Social

Monsieur le Maire, Yann DURAND informe le Conseil de la mise en place d'un camion Santé et Social qui circulera dans plusieurs communes, notamment Blâmont, Clirey et Badonviller. Il propose de le faire intervenir pendant la semaine d'Octobre Rose.

Il précise que ce dispositif bénéficie notamment du soutien de la Croix-Rouge et s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés d'accès aux soins.

Madame Françoise JAMBOIS indique que le camion sera présent le 17 juillet après-midi.

3. École et collège au cinéma

Madame Danielle VAILLANT évoque le dispositif « École et collège au cinéma » concernant les établissements de Blâmont, Cirey et de Badonviller.
Elle indique avoir interrogé Madame Evelyne NOËL afin de savoir si Caméo avait repris contact concernant l'organisation des séances.
Elle rappelle que trois à quatre séances sont organisées chaque trimestre et que les films sont sélectionnés par une commission d'enseignants et les directeurs d'établissement.
Elle regrette que les mêmes films soient régulièrement proposés.
Elle précise que les coûts sont actuellement pris en charge par la coopérative scolaire et l'APE.
Elle sollicite la commune afin de savoir si une demande de subvention pourrait être étudiée.
Elle indique que le coût restant à la charge de la commune représenterait environ 630 €, soit 50 % d'une dépense globale de 1 260 €.
Elle estime qu'une participation de la commune constituerait un soutien important aux écoles.

4. Matériel informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs ordinateurs prêts à fonctionner ont été récupérés auprès du Conseil Départemental.

5. Travaux de la rue Traversière

Monsieur le Maire, Yann DURAND présente un point d'avancement sur les travaux de la rue Traversière.
Il indique qu'un important problème de fissuration du béton a été constaté. Le sous-traitant se trouve en difficulté, celui-ci estimant que les désordres pourraient résulter d'une nouvelle formulation du béton.

Monsieur Samuel NITTING précise que le béton utilisé est identique à celui présent sur les précédents aménagements. Toutefois, contrairement aux chantiers antérieurs où le béton était directement fabriqué

en centrale à Tanconville, le sous-traitant réalise désormais lui-même son mélange à partir des granulats, ce qui pourrait expliquer les différences constatées.

Monsieur Fabrice DROUOT indique qu'il s'agit vraisemblablement d'un problème de formulation.
Monsieur le Maire, Yann DURAND reconnaît que le rendu esthétique n'est pas satisfaisant, tout en précisant que les secteurs réalisés devant l'école ne présentent pas les mêmes défauts.
Madame Danielle VAILLANT demande quelles suites l'entreprise envisage de donner.
Madame Françoise JAMBOIS répond que les parties concernées seront reprises.
Madame Sophie BARBOSA indique qu'il conviendrait de reprendre le même mélange que celui utilisé lors des précédents aménagements.
Monsieur Fabrice DROUOT estime que cette solution sera difficile à mettre en œuvre compte tenu des contraintes de délai.
Madame Françoise JAMBOIS précise que certaines reprises déjà effectuées donnent satisfaction, mais que le secteur de la médiathèque reste problématique.
Monsieur le Maire, Yann DURAND indique également que plusieurs actes d'engagement et déclarations de travaux n'ont pas été transmis aux différents financeurs. Il précise que plusieurs modifications ont dû être apportées afin de répondre aux prescriptions de l'UDAP et qu'une malfaçon a été constatée au niveau des escaliers. Il est également signalé que les riverains rencontrent actuellement des difficultés pour accéder à leurs garages.

Monsieur le Maire, Yann DURAND rappelle que le projet ne répond pas totalement aux critères actuels d'attribution des subventions en matière de végétalisation, limitant le taux de financement à environ 36 %.
Il précise que les parkings ne pourront pas bénéficier de subventions, les règles imposant un arbre pour trois places de stationnement. Il indique qu'une fosse a néanmoins pu être créée afin de permettre la plantation d'un arbre.
Madame JAMBOIS précise que les gaines destinées aux futurs arbres ont été mises en place.
Madame VAILLANT indique que tout a été fait afin d'optimiser le nombre de places de stationnement.
Monsieur le Maire précise que des plantations en pots permettront de renforcer la végétalisation.
Madame JAMBOIS rappelle que l'UDAP n'a pas accepté un revêtement en enrobé, ce qui a conduit au choix d'un béton beige.
Monsieur Jimmy COSTER indique que les contraintes de ruissellement rendaient certaines solutions techniques impossibles.
Monsieur Fabrice DROUOT apporte plusieurs précisions sur les difficultés liées à l'écoulement des eaux.
Madame Françoise JAMBOIS signale qu'une contre-pente subsiste devant l'entrée de la médiathèque, créant une cuvette.
Monsieur Samuel NITTING demande si ce défaut résulte de la réalisation des travaux.
Monsieur Fabrice DROUOT répond par l'affirmative.
En conclusion, Monsieur le Maire, Yann DURAND indique que le chantier arrive désormais à son terme.

6. Copieur

Monsieur le Maire, Yann DURAND informe le Conseil que le copieur de la mairie a été remplacé.

7. Entreprise Thiatel

Monsieur le Maire, Yann DURAND informe le Conseil de la situation de l'entreprise Thiatel. Il indique que son dirigeant aurait quitté le secteur afin d'ouvrir un restaurant dans la région nancéienne.
Il précise avoir reçu deux salariés de Blâmont, avoir alerté Monsieur le Sous-préfet et avoir été contacté par deux commissaires de justice ainsi que par un juge du tribunal de Nancy dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire.
Madame Pauline BENA indique que le bâtiment a été vendu à STV.
Madame Danielle VAILLANT fait part de son incompréhension face à cette situation.

8. Vigilance canicule

Monsieur le Maire, Yann DURAND indique qu'il souhaite sensibiliser l'ensemble de la population à la vigilance à adopter à l'égard des personnes âgées et des personnes les plus vulnérables durant la période de fortes chaleurs. Il invite chacun à prendre des nouvelles de ses voisins et de ses proches, en particulier des personnes isolées.
Il précise avoir informé les présidents des associations de la mise en vigilance orange canicule afin qu'ils relaient les consignes de prévention auprès de leurs adhérents.

9. École de Blâmont

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'est rendu à l'école de Blâmont où il a constaté que les températures étaient particulièrement élevées dans les salles de classe.
Il indique que les jeux d'eau mis en place pour les élèves se déroulent dans de bonnes conditions.
Il précise avoir saisi Madame KIPPEURT afin d'obtenir la mise à disposition de brumisateurs et de ventilateurs pour les salles de classe et indique qu'il reste en contact avec les services concernés sur ce sujet.

10. Rafraîchissement des salles de classe

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de son séjour en Nouvelle-Calédonie, les salles de classe étaient équipées de ventilateurs de plafond, solution qui lui paraît adaptée aux épisodes de fortes chaleurs.
Madame Françoise JAMBOIS indique qu'il s'agit effectivement de l'une des solutions aujourd'hui préconisées.
Monsieur Jimmy COSTER précise que les devis actualisés sollicités à ce sujet n'ont pas encore été réceptionnés.

11. Projet EPFGE – 7 rue du 18 Novembre

Monsieur le Maire, Yann DURAND présente un point d'information concernant le projet porté par l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) au 7 rue du 18 Novembre.
Il indique que le permis de démolir devrait être obtenu à l'automne 2026. Le démarrage des travaux est envisagé à compter de la fin de l'année 2026, pour une durée estimée à quatre mois. La démolition sera réalisée de manière progressive.
Monsieur le Maire, Yann DURAND précise que le coût prévisionnel de l'opération est actuellement estimé à environ 161 000 € hors frais de notaire et hors déconnexion des réseaux. Il ajoute qu'en cas de découverte d'amiante ou de mérule, le coût des travaux pourrait être majoré d'environ 180 € / m².
Il indique qu'aucune fouille archéologique préventive n'est prévue à ce stade, tout en précisant que cette situation pourrait évoluer en cas de découverte lors des travaux.
Il informe également le Conseil que le rachat du site par la commune pourrait intervenir à l'horizon 2029, avec la possibilité de mettre en place un échéancier de paiement sur deux ou trois ans.
Monsieur le Maire, Yann DURAND précise que l'aménagement futur prévoit notamment la création d'un square ombragé.
Monsieur Jimmy COSTER indique que le volume du futur aménagement sera comparable à celui situé à proximité de la mairie.
Madame Françoise JAMBOIS précise que le site sera clôturé et que les murs existants seront repris avec un enduit à la chaux ainsi que la restauration des contreforts.
Monsieur Fabrice DROUOT interroge les modalités de circulation à double sens rue Florent Schmitt.
Madame Françoise JAMBOIS répond que cette possibilité sera étudiée selon les contraintes du chantier.
Monsieur le Maire indique que le bureau d'études retenu est le cabinet SYGMA, situé à Épinal.
Monsieur Samuel NITTING indique connaître cette entreprise et souligne la qualité de son travail.
Madame Françoise JAMBOIS confirme son professionnalisme et précise que Madame FRANCO est chargée du suivi de cette opération.

12. Divers

Monsieur Jean-Louis BONNET interroge le Conseil sur la situation rencontrée devant le logement de Madame MECQUESSE concernant la présence de poubelles.
Monsieur le Maire, Yann DURAND indique que les deux enfants de cette dernière ont quitté la commune pour Lunéville et qu'il se rendra prochainement sur place afin de faire un point avec l'intéressée.

Monsieur Fabrice DROUOT demande si le bateau précédemment stationné est toujours présent.
Madame Sophie BARBOSA répond que celui-ci a été retiré.

Monsieur Guy CHATTON signale la présence d'un terrain insuffisamment entretenu, favorisant selon lui la prolifération de nuisibles. Il précise avoir installé une ratière et capturer régulièrement des rats gris.

Madame Pauline BENA signale que des sacs de tri non collectés ont été retrouvés chemin de Martimpré, certains ayant été éventrés puis dispersés dans les fossés.
Monsieur le Maire, Yann DURAND rappelle que les sacs de tri sont identifiables par la Communauté de Communes et indique que leur traitement nécessitera plusieurs mois.
Madame Françoise JAMBOIS estime que la plaquette d'information relative au tri manque de précisions et souhaiterait qu'elle soit davantage développée.
Madame Danielle VAILLANT propose que la Communauté de Communes élabore un document plus simple et plus pédagogique.
Madame Pauline BENA évoque des signalements concernant des mots déposés sur les pare-brise de véhicules stationnés rue Florent Schmitt et indique qu'un conseiller municipal serait mis en cause, sans savoir l'identité de celui-ci.

Madame Danielle VAILLANT fait état de difficultés rencontrées à l'entrée du Petit Breuil, où un poids lourd stationne régulièrement malgré la limitation de tonnage. Elle indique avoir rencontré l'intéressé puis lui avoir adressé un courrier courtois afin de lui faire part de la gêne occasionnée, notamment à proximité du cabinet médical, sans résultat à ce jour.
Monsieur le Maire, Yann DURAND indique s'être également rendu au Petit Breuil concernant un véhicule noir stationné sur la chaussée en dehors des emplacements autorisés. Il précise avoir demandé au propriétaire de remédier à cette situation.
Madame Ghislaine STOCARD signale également des difficultés récurrentes liées au dépôt d'ordures ménagères derrière une habitation.
Monsieur Samuel NITTING indique qu'un autre véhicule est régulièrement stationné au niveau de la propriété de Monsieur Bloch.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur participation et lève la séance.

Clôture de la séance à 21 h 34

La secrétaire de séance,
Madame Ghislaine STOCARD

Monsieur le Maire,
Yann DURAND

VILLE DE BLAMONT (Meurthe-et-Moselle)